

> Médecins omnipraticiens


Prolongation des modalités liées aux services rendus dans une clinique désignée populationnelle et dans un site non traditionnel ambulatoire

Les modalités liées aux services rendus dans une [clinique désignée populationnelle](#) ([Lettre d'entente n° 381](#)) et dans un [site non traditionnel ambulatoire](#) ([Lettre d'entente n° 382](#)) sont prolongées pour la période du **1^{er} avril 2024 au 14 avril 2024**.

Pour un rappel des instructions de facturation, consultez les infolettres [267](#) et [268](#) du 8 décembre 2022.

c. c. Agences de facturation commerciales

Courriel, site Web et fils RSS

www.ramq.gouv.qc.ca/courriel
www.ramq.gouv.qc.ca/professionnels
Abonnez-vous à nos fils RSS 

Téléphone

Québec 418 780-4208
Montréal 514 687-3612
Ailleurs au Québec 1 888 330-3023

Heures d'ouverture

Du lundi au vendredi,
de 8 h 30 à 12 h et de 13 h à 16 h 30
(mercredi de 10 h à 12 h et de 13 h à 16 h 30)